

# Seconde Professionnelle CVPA

## Conseil Vente

Spécialité « Animaux de compagnie et Produits d'Animalerie »

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour exercer un métier dans le domaine de la vente en animalerie :

- Connaissance et soins des animaux
- Techniques de vente et entretien d'un rayon

### DURÉE DES ÉTUDES

La seconde professionnelle débouche naturellement, dans l'établissement, sur une classe de première Bac professionnel dans le même champ (conseil vente) et la même spécialité (animaux de compagnie). Des passerelles peuvent permettre aux élèves d'accéder à des spécialités différentes et même à des champs différents.

### DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES

**OBTENTION DU BEPa (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles).**

Des modalités particulières permettront aux élèves d'obtenir le BEPA à l'issue des 2 premières années de formation (classes de seconde et de première).

À cette fin, les élèves seront soumis à un contrôle continu des connaissances appelé CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Le BEPA permet d'intégrer la vie active pour être **vendeur qualifié en animalerie** et même à des champs différents.



### PUBLIC CONCERNÉ

Après une classe de troisième.  
Après une classe de seconde générale (Ministère de l'Agriculture ou Éducation Nationale).  
Après un CAP ou CAP agricole.

### CONDITIONS D'ADMISSION

La candidature sera instruite en commission d'affectation par l'Inspection Académique départementale « **procédure AFFELNET** ».

Elle est gérée par votre établissement d'origine.

Après l'affectation par l'Inspection Académique, le LPH adresse aux familles un dossier d'admission.

Les candidats peuvent solliciter un stage d'immersion (une journée) dans le lycée.



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## Seconde Professionnelle Conseil Vente en Produits d'Animalerie

### Une formation faisant une large place aux pratiques professionnelles :

- 135 heures de travaux pratiques en techniques commerciales, économie et zootechnie / animalerie ;
- l'équivalent d'une semaine de travaux pratiques renforcés en établissement ;
- 6 semaines de stage **en entreprise**, dont 3 prises sur la scolarité.

### Une formation ouverte à la diversité et aux préoccupations des jeunes :

- l'équivalent d'une semaine de cours est consacrée à la **mise à niveau** ;
- l'équivalent d'une semaine de stage pour l'**éducation à la santé et au développement durable** ;
- 90 heures d'enseignement à l'initiative de l'établissement permet une **adaptation locale** et **une certaine individualisation** de l'enseignement.



### Enseignement général - 405 heures

Modules	Disciplines	Heures / semaine
EG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Français	2 h
	Éducation socioculturelle	1 h
	Histoire-géographie	1 h
	Économie	1 h
EG2 : Langue et culture étrangères	Langue vivante	2 h
EG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi	EPS	2 h
	Biologie	0,5 h
EG4 : Culture scientifique et technologique	Mathématiques	2 h
	Physique chimie	1 h
	Informatique	1 h

### Enseignement Professionnel - 375 heures

EP1 : Techniques de vente	Techniques commerciales	3 h
	Comptabilité	0,5 h
EP2 : L'environnement du point de vente et le merchandising du produit	Techniques commerciales	2,5 h
	Économie	0,5 h
EP3 : Connaissance des animaux de compagnie, produits et accessoires d'animalerie	Zootechnie / animalerie	3 h
	Biologie	1 h
Activités pluridisciplinaires	Zootechnie / animalerie Biologie Tech. commerciales	1 h

### Enseignement à l'initiative de l'établissement

Se réaliser en tant que vendeur en animalerie	1,5 h
S'ouvrir à la diversité culturelle	1,5 h

Photos prises par nos soins dans le lycée horticole



**Lycée Horticole de Blois**  
5-7 rue des Grands Champs  
41029 BLOIS CEDEX

Tél. : 02.54.56.49.00 — mail : lpa.blois@educagri.fr

[www.lyceehorti41.com](http://www.lyceehorti41.com)

